

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 1^{er} juin 2021

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité «orages forts»

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité pour des orages forts le mardi 1^{er} juin 2021 à partir de 10 h 00 .

En début d'après-midi, des orages se développeront sur la partie est du département. Ces premiers orages seront principalement électriques mais s'accompagneront d'averses faibles à modérées.

À partir de la mi-journée, des orages remontent d'Espagne sur le sud de l'Aquitaine. Ces orages forts remonteront dans l'après-midi vers le nord de l'Aquitaine puis le sud des Charentes.

Ces orages circulent assez vite, ils deviennent moins virulents en soirée/nuit suivante.

Les orages forts du système pluvio-orageux s'accompagneront :

- de rafales de vent pouvant atteindre 60 à 80 km/h
- de chutes de grêle,
- des cumuls de pluie pouvant atteindre 15/30 mm/h.

Conséquences possibles :

- * Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- * Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- * Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement à adopter :

- * Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- * Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- * Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- * Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- * J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Météo France à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes>

Contact presse

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr